

Prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 24^{ème} de la délibération du conseil municipal N° 009/2/2020 en date du 1^{er} juillet 2020 modifiée mettant en œuvre les délégations du Conseil Municipal du Maire.

OBJET : **Projet de mise en valeur du patrimoine historique de la Ville de Molsheim - Demande de subvention.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MOLSHEIM,

- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée par la loi N° 83-63 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions ;
- VU** le Code de la Commande Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2541-12-6 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 096/5/2024 en date du 17 décembre 2024 portant adoption du budget primitif de la Ville de Molsheim de l'exercice 2025 qui prévoit les crédits au chapitre 20 Immobilisations Incorporelles ;

CONSIDERANT que le projet porté par la Ville répond aux attentes de la collectivité en valorisant le patrimoine historique de la Ville ;

CONSIDERANT que le projet retenu présente les caractéristiques suivantes :

- Création d'un circuit de visite inédit dans le but de mettre en valeur les monuments historiques de la Ville
- Réalisation d'un travail de recherche et de reconstitution historique, initié en 2020 à l'occasion des 1200 ans de Molsheim
- Mise en place de panneaux touristiques multilingues, sous forme de pupitres et de totems à proximité des monuments existants ou disparus
- Poursuite de la collaboration initiée en 2020 avec un artiste et illustrateur local pour la réalisation de dessins représentant les sites historiques
- Mise en œuvre d'un partenariat avec un lycée de Molsheim pour la conception et la réalisation des panneaux métalliques par les élèves d'un atelier de chaudronnerie industrielle
- Intégration de la réalité augmentée et de la vidéo pour dynamiser le contenu des panneaux
- Conception de dépliants touristiques pour guider les visiteurs à travers le circuit

CONSIDERANT que la mise en œuvre du projet retenu consiste en la :

- Mise en place de réunions de brainstorming pour la conception graphique et la réalisation du contenu des panneaux
- Réalisation de nouveaux dessins par un artiste illustrateur local en complément de ceux réalisés en 2020 à l'occasion des 1200 ans de Molsheim
- Mise en œuvre d'un travail pédagogique encadré pour les élèves de l'atelier de chaudronnerie industrielle d'un lycée de la Ville grâce au partenariat mis en place
- Réalisation des supports de communication et des dépliants

CONSIDERANT que le projet de mise en place de panneaux touristiques multilingues, sous forme de pupitres et de totems à proximité des monuments permet de valoriser le patrimoine historique de la Ville ;

CONSIDERANT que ledit projet de mise en valeur du patrimoine historique de la Ville de Molsheim peut donner lieu à des financements publics ;

CONSIDERANT que le projet de mise en place de panneaux touristiques multilingues permettant de valoriser le patrimoine historique de la Ville représente un montant total prévisionnel de 35.879,07 € HT ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter une subvention auprès du partenaire suivant :

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - PETR Bruche Mossig ;

ARTICLE 2 :

D'arrêter le plan de financement suivant :

Plan de financement - Panneaux historiques permanents sur le patrimoine

Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Réalisation de 10 pupitres et 12 totems	5 140,00	PETR - Aide du FEADER (80% du montant HT)	28 703,25
Mise en peinture (HT)	4 477,07		
Réalisation de 15 dessins originaux sur le patrimoine historique	5 250,00		
Conception et création graphique (HT)	6 800,00		
Réalisation augmentée et vidéo (HT)	10 460,00		
Fourniture et imprssion des panneaux et du dépliant (HT)	3 752,00	Autofinancement de la Ville de Molsheim (20%)	7 175,82
Total des dépenses	35 879,07	Total des recettes	35 879,07

ARTICLE 3 :

Précise que :

- Le plan de financement arrêté à la présente est indicatif et lié au versement effectif de la subvention demandée
- La subvention sollicitée porte uniquement sur le montant hors taxe de la dépense, à savoir 35.879,07 € ;

ARTICLE 4 :

D'autoriser l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document et toute convention relatifs à cette demande de subvention ;

ARTICLE 5 :

La présente décision sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la Ville de Molsheim. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
- M. le Trésorier de Molsheim
- Service Financier
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 14 août 2025



Le Maire,

Laurent FURST